

<https://dieppe-ouest.circonscription.ac-normandie.fr/?Appropriation-des-nouveaux-programmes>



Appropriation des nouveaux programmes

- Pédagogie - Documents cadres -



Date de mise en ligne : dimanche 20 mars 2016

Copyright © Circonscription de Dieppe Ouest - Tous droits réservés

Les nouveaux programmes s'inscrivent dans un projet global, s'adressant à tous les élèves, plus attentif à la diversité de leurs rythmes d'acquisition et faisant confiance à la personnalité des enseignants. Ils sont conçus par cycles de trois ans afin de garantir l'acquisition du socle commun et de favoriser l'articulation école-collège en assurant une véritable progressivité des apprentissages depuis le cours préparatoire jusqu'au collège.

Aide à l'appropriation des nouveaux programmes et à l'élaboration commune de progressions de cycles

Page réalisée à partir de celle de la circonscription de TOUL : [ici](#)

Textes de référence

- nouveaux programmes Cycles 2, 3 et 4 du [BO spécial N°11 du 26 novembre 2016](#).
- cycles d'enseignement : [décret n° 2013-682 du 24-7-2013](#) - J.O. du 28-7-2013 « Art. D. 311-10.

La scolarité de l'école maternelle à la fin du collège est organisée en quatre cycles pédagogiques successifs :

- **le cycle 1, cycle des apprentissages premiers**, correspond aux trois niveaux de l'école maternelle appelés respectivement : petite section, moyenne section et grande section ;
- **le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux**, correspond aux trois premières années de l'école élémentaire appelées respectivement : cours préparatoire, cours élémentaire première année et cours élémentaire deuxième année ;
- **le cycle 3, cycle de consolidation**, correspond aux deux années de l'école élémentaire suivant le cycle des apprentissages fondamentaux et à la première année du collège appelées respectivement : cours moyen première année, cours moyen deuxième année et classe de sixième ;
- **le cycle 4, cycle des approfondissements**, correspond aux trois dernières années du collège appelées respectivement : classes de cinquième, de quatrième et de troisième. »

Vous trouverez ci-dessous des outils d'accompagnement pour vous aider dans l'appropriation des nouveaux programmes Cycles 2 et 3 à mettre en œuvre dès la rentrée 2016.

Ces documents ont été élaborés en grande partie par Nathalie MARRE, CPC Cahors 2.

Les nouveaux programmes de la scolarité ne sont plus la simple juxtaposition de programmes disciplinaires annuels imposant aux professeurs les contenus, les démarches, les méthodes et les progressions, visant un élève abstrait.

Les nouveaux programmes s'inscrivent dans un projet global, s'adressant à tous les élèves, plus attentif à la diversité de leurs rythmes d'acquisition et faisant confiance à la personnalité des enseignants. Ils sont conçus par cycles de

trois ans afin de garantir l'acquisition du socle commun et de favoriser l'articulation école-collège en assurant une véritable progressivité des apprentissages depuis le cours préparatoire jusqu'au collège.

La continuité des apprentissages a été recherchée : les progressions sont conçues de manière à étaler dans le temps des trois cycles un travail approfondi sur les connaissances (leur structuration, leur assimilation, leur application dans des situations de complexité croissante). Cela ne signifie pas qu'une connaissance ne sera travaillée qu'une seule fois dans un seul cycle : le parcours d'apprentissage prévoit qu'une même notion sera étudiée à des moments différents dans des contextes et à des niveaux de difficultés différents. En effet, il faut du temps et de la pratique régulière pour fixer les apprentissages. C'est par des entraînements et des exercices fréquents (par exemple exercices de calcul mental, travaux d'écriture quotidiens) que l'on consolide les apprentissages.

Les nouveaux programmes sont conçus en trois volets :

1. le premier volet fixe les objectifs du cycle : il présente les objectifs de formation ainsi que les spécificités du cycle, dans la perspective de l'acquisition progressive de la culture commune définie par le socle commun de connaissances, de compétence et de culture.
2. le deuxième volet précise la contribution essentielle de chaque enseignement aux cinq domaines du socle commun.
3. le troisième volet précise les contenus par enseignement : les compétences travaillées pendant le cycle, les attendus de fin de cycle ; les compétences et les connaissances associées ; des exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève ; des repères de progressivité permettant d'organiser l'enseignement durant les trois années du cycle ; des pistes pour aménager des liens avec les autres enseignements.

Ces programmes Â« curriculaires Â», centrés sur les apprentissages des élèves et en [lien étroit avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#), sont denses.

L'appropriation et la mise en œuvre de ces nouveaux programmes suppose un travail de concertation d'équipe conséquent. Il convient réfléchir dès à présent à une répartition des niveaux de classes articulée aux nouveaux cycles en vue de la rentrée prochaine.

Tableau synoptique : [progression des compétences de français du cycle 2 au cycle 4](#)

Tableau synoptique : [progression des compétences de mathématiques du cycle 2 au cycle 4](#)

Tableau synoptique : [progression des compétences Hist & Géo du cycle 2 au cycle 4](#)

Tableau synoptique : [progression des compétences EPS du cycle 2 au cycle 4](#)

Tableau synoptique : [progression des compétences ELV du cycle 2 au cycle 4](#)

Cycle 2 - [Français](#)- [Maths](#)- [EMC](#)

Cycle 3 - [Français](#)- [Maths](#)- [EMC](#)